



L'avocate qui a géré le divorce de mes parents est sa conjointe

Par Lotusa

Bonsoir,

L'avocate ayant réglé le divorce de mes parents n'est autre que la femme de mon père (ils se sont mariés ensuite). Ils étaient déjà en couple à l'époque et avait déjà un enfant en commun.

Est il légal et normal qu'elle se soit occupé de ce divorce? J'estime que ma mère a été de fait désavantagée par ça. Merci pour vos réponses !

Par yapasdequoi

Bonjour

Vos 2 parents avaient un seul avocat ?

Votre mère aurait pu prendre un autre avocat pour ses propres intérêts.

Par TUT03

Bonjour

à vous lire, on peut penser qu'ils ont divorcé par consentement mutuel, donc l'un et l'autre étaient d'accord sur le principe et les modalités du divorce, l'avocat a formalisé cet accord sans avoir besoin de prendre partie puisqu'il y a consensus, c'est le principe du divorce par consentement mutuel

de plus, si votre père avait déjà un enfant avec sa compagne/avocate, tout laisse penser que votre mère était informée de la situation, elle a donc fait ce choix en toute connaissance de cause, dans le cas contraire, elle aurait pu prendre son propre avocat

selon vous, en quoi votre mère est elle lésée ? qu'en pense votre mère ?

(Yapasdequoi , êtes vous insomniaque aussi ?je n'avais pas vu votre réponse)

Par isernon

bonjour,

pendant la procédure de divorce par consentement mutuel, l'avocat choisi par vos parents n'était pas encore l'épouse de votre père donc elle pouvait être l'avocat des 2 époux.

votre mère était d'accord sur le choix de cet avocat.

êtes-vous certain que votre mère a été désavantagée par ce choix ?

salutations

Par Lotusa

Merci à tous pour vos réponses.

Ma mère a tendance à se " laisser faire" donc je pense qu'elle a pu accepter des choses désavantageuses mais bon si tout est légal alors... Je trouve étonnant quand même que ça puisse être permis. Et oui c'était bien un divorce à l'amiable avec cette femme comme avocat commun mais qui a des intérêts avec mon père étant donné qu'ils vivaient ensemble et avaient un enfant. Ça m'étonne que la loi autorise ça je ne trouve pas ça juste.

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me renseigner., cette question ne venait que de moi, pas de ma mère. C'est ma curiosité :)

Meilleurs voeux

Par yapasdequoi

Vous n'avez pas connaissance de tous les aspects de ce divorce. Certaines personnes se "laissent faire" pour que ça aille plus vite, certaines personnes se pourrissent la vie pendant des années pour gratter une petite cuiller.
Votre mère adulte était en capacité de faire ses propres choix.